

LE CROISÉ

BULLETIN D'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Organe du Conseil Central de la Croix Noire



“ Le Semeur ”
B. P., 2183

SOMMAIRE

PAGES

- 3—Conterte sociale: Les toilettes et la décadence des mœurs chré-
nes. — Aubert du Lac.
- 5—L'Église catholique et l'éducation. — Aubert du Lac.
- 6—Sanctifions les âmes.—Mgr Gibier.
- 7—L'intrenisation du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers.
- 10—Faits et Œuvres: Depuis la disparition des buvettes en Saskatchewan.
— *Le Patriote de l'Ouest*.
- 11—La prohibition dans l'Alberta. — Aubert du Lac.
- 12—La Hollande au Vatican. — Aubert du Lac.
- 13—Victoire contre l'alcool.
- 13—Consécration au Sacré-Cœur.
- 14—Traitement équitable.
- 14—L'occupation allemande de la France industrielle. — Aubert du Lac.
- 15—Les RR. PP. du Saint-Sacrement à Québec. — Aubert du Lac.
- 16—\$27,000.00 pour la « Church Extension Society ». — Aubert du Lac.
- 17—Une école d'apprentissage sociale pour les femmes américaines. —
Aubert du Lac.
- 18—Les défunts de la Croix Noire.

ADMINISTRATION

SECRETARIAT DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

LE PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSIONS de Colons

A la recherche de FOYERS

1915

Tous les
mardis jus-
qu'au 26
octobre

MANITOBA
Saskatchewan
ALBERTA

BILLETS BONS POUR DEUX MOIS

Expositions Panama-Pacifique
SAN FRANCISCO et SAN DIEGO, Cal.

Taux réduits jusqu'au 30 novembre
Itinéraires variés.

Pour renseignements, billets, s'adresser à 30,
rue S.-Jean, angle de la côte du Palais, 46 rue
Dalhousie, au château Frontenac, ou à la gare
du Palais, Québec.

G.-J.-P.-MOORE,

Agence générale de chemins de fer et paque-
bots — nous représentons toutes les lignes trans-
atlantiques ; ou à

E.-J. HEBERT, 1er Ass. agent Général, Serv.
des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, P.Q.

LA CIE CHS A. PAQUET, Ltee

: - : MARCHANDS DE : - :

MACHINERIES

ET

ENGINS ET BOUILLOIRES A VAPEUR, TURBINES A
L'EAU, ENGINS A GAZ ET A GAZOLINE, MOTEURS
ELECTRIQUES ET DYNAMOS, PETRINS MECA-
NIQUES POUR BOULANGERS

Agrès de scies de tous genres. Planeurs, embouveteurs et mouleurs.
Machines à moulures perfectionnées. Machines à tenons et à mortaises.
Corroyeurs à bois, Planeurs de surface.

Scies à rubans, à refendre et à découper. Perceurs à bois ou à métal, etc., etc.
Toute la ligne de machineries pour travailler et pour finir le bois.

22, Rue ST-JACQUES, (BASSE-
VILLE,) Quebec

1-9-15

Le Croisé

Dieu le veut :

CAUSERIE SOCIALE

LES TOILETTES ET LA DÉCADENCE DES MŒURS CHRÉTIENNES

Les femmes d'aujourd'hui — je parle, évidemment, de la masse, de l'*infinitus stultarum numerus* — ont inventé et elles pratiquent un art nouveau : celui des accoutrements insensés.

Et je le prouve.

Est insensé tout ce qui n'est pas raisonnable, ou, si on l'aime mieux, ce qui n'a pas de bon sens.

Eh bien ! par quels raisonnements justifier des femmes dont les maris gagnent de petits salaires et des jeunes filles qui ne reçoivent que dix piastres au bout d'un mois de service, comment les justifier, c'est-à-dire leur trouver le dedans de la tête et le cœur bien faits, quand elles vont et viennent, vêtues comme d'autres qui disposent de beaucoup d'argent ? Ce qu'il faut dire, sans s'en excuser le moins du monde, c'est que celles-là ont perdu le sens de la justice qui font passer en toilettes dispendieuses des revenus à peine suffisants **pour** solder des dépenses nécessaires, remplir des devoirs impérieux ou même payer leurs dettes.

Si les toilettes exagérées rendent injuste, les toilettes ridicules, et il y en a, accusent une autre décadence des mœurs chrétiennes : la perte de toutes ces petites vertus aimables qui s'appellent la retenue, la distinction, la dignité, si admirables et si nécessaires chez une femme.

Or, il suffit d'avoir des yeux pour se rendre compte qu'il a existé et qu'il existe encore des chapeaux, des robes, des manteaux et que sais-je, encore, moi ? qui font ressembler celles qui s'en affublent à toutes sortes de choses baroques, quand ce n'est pas à de vilains oiseaux ou à d'affreux animaux.

Mais, le ridicule ne tue pas, en Amérique, et voilà pourquoi ces pauvres-là vivent quand même !

Se rappelle-t-on encore ce que perdirent, un jour, dans le paradis terrestre, le premier homme et la première femme que Dieu créa ?

On devrait savoir, alors, qu'il est devenu contre nature, depuis ce temps, de se ballader, où que ce puisse être devant un public, sans certaines précautions nécessaires d'habillements protecteurs.

Oui, d'habillements protecteurs ! Il s'agit bien, en effet, de défendre sa propre vertu et aussi, ce qu'on est en passe d'oublier parfaitement, celle des autres.

Est-ce pour cela que nos villes — et aussi nos campagnes, hélas ! — regorgent de femmes et de jeunes filles dont les allures, la tenue, la démarche et surtout les habits ne seraient pas autres qu'ils ne sont, si ces personnes voulaient signifier que leur vertu n'est qu'un mot et si elles avaient entrepris de pervertir tous ceux qui les voient ?

Jé sais ce qu'on répond à cela : Mais, c'est la mode !

Eh bien ! les honnêtes femmes n'auraient jamais dû prendre la mode de se faire passer pour ce qu'elles ne sont pas. Les honnêtes femmes n'auraient jamais dû oublier que la sauvegarde de leur chasteté, c'est la prudence et la pénitence. Les honnêtes femmes n'auraient jamais dû perdre de vue qu'il ne leur est pas permis d'étaler devant les yeux des autres, des spectacles propres à éveiller et à solliciter les méchantes passions. Les honnêtes femmes, enfin, auraient bien dû ne pas abandonner la vieille mode de s'habiller solidement d'un bout à l'autre : c'est celle-là qui gardait les bonnes mœurs et c'est à celle-là qu'il faudra revenir, le jour où l'on voudra que le péché et la perte des âmes soient moins à la mode qu'ils ne le sont maintenant.

On a beaucoup ri de nos grand'mères et de leurs façons d'élever leurs enfants. Ce qu'on en a dépensé des sourires de pitié sur le compte de ces vieilles dévotes qui se cachaient sous d'amples vêtements et ne souffraient pas que leurs filles fussent mises autrement qu'elles-mêmes, c'est-à-dire modestement et pudiquement !

Oh ! le temps insupportable où les demoiselles n'avaient pas la liberté de courir les rues et les parcs, d'être de toutes les journées de fêtes et de toutes les soirées de danse, où il leur était interdit de sortir comme de demeurer seules avec les jeunes gens ! Pensez donc qu'il n'y a pas cinquante ans, une jeune fille ne cessait pas d'être l'enfant de son père et de sa mère avant le jour de son mariage et qu'en conséquence ceux-ci conservaient le droit de lui commander et de lui défendre ce qui leur semblait bon ! Rappelez-vous qu'à cette époque-là, une jeune fille dépendait de sa maman jusque pour le choix de ses toilettes ; qu'on la traitait comme une enfant dont l'éducation n'est jamais finie ; qu'on l'obligeait à ne prendre aucune détermination sans auparavant consulter ses père et mère !

Nos grand'mères avaient raison, mesdames et mesdemoiselles. Sous ces dehors d'une grande sévérité, il y avait une haute philosophie et les enseignements d'une sage expérience.

Et vous en êtes la vivante preuve, vous qui avez eu toutes les libertés et, qui à cause de cela, vous exposez à tomber aujourd'hui dans toutes les licences.

La décadence des mœurs s'arrêtera, quand l'éducation des filles comportera qu'elles ne sont toujours que des enfants, et le reste que savaient nos grand'mères.

Vous plâirait-il, mesdames et mesdemoiselles, de commencer, maintenant... à vous habiller ?

AUBERT DU LAC.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ÉDUCATION

Un orateur aux idées bien saines, le Dr James J. Walsh, de New-York, esquissait l'autre jour, à Ridgfield Park, dans le New-Jersey, la pensée de l'Église catholique sur l'éducation qu'il faut donner aux enfants. Et voici, en substance, quelques-unes des réflexions qu'il communiquait à ses auditeurs :

Rien n'est plus important, à l'époque où nous vivons, que de donner à la jeunesse qui grandit une éducation bien appuyée sur la base solide des principes et de la pratique de la religion.

Il y a, chez nous, une tendance à s'émanciper : on veut d'une indépendance bien trop grande et nous allons trop loin avec nos théories de liberté personnelle.

Il n'y a pas longtemps, un étranger, qui visitait notre pays, faisait, sur notre compte, une remarque qui, pour être maligne, n'en est pas moins vraie. Il disait : la vertu d'obéissance n'a jamais été plus en honneur qu'elle ne l'est maintenant dans la famille américaine ; seulement, par le temps qui court, au lieu que les enfants y obéissent aux parents, ce sont les parents qui y obéissent aux enfants.

Cet homme n'avait pas tort de parler ainsi. Notre jeunesse ne peut souffrir que l'on diminue ce qu'elle appelle sa liberté ; et on ne cesse, d'autre part, de nous parler des droits de l'enfant et du développement qu'il faut donner à la personnalité humaine.

N'oublions pas que les limites les plus étroites qui aient jamais été marquées au champ où doit s'exercer la liberté individuelle l'ont été, le jour où furent promulgués les Dix Commandements. Ces dix défenses, pourtant, conditionnent, encore aujourd'hui, le bonheur de l'homme ; mais c'est au cas seulement où sa jeunesse en aura subi le joug et compris l'à-propos.

L'Église catholique ne se fait pas illusion, non plus, sur tout le bonheur que des charlatans promettent à l'homme dont l'intelligence aura été remplie de toutes sortes de connaissances.

Il y a longtemps que les Encyclopédistes français ont annoncé au monde que les hommes seraient d'autant meilleurs qu'ils seraient plus instruits. A les entendre, quand l'éducation des masses se serait généralisée, les crimes et les vices qui déshonorent l'humanité disparaîtraient à coup sûr. L'instruction ! Ces bons-hommes l'avaient assignée comme une panacée universelle.

Eh bien ! nous sommes arrivés aux jours où l'instruction est devenue générale. A aucune époque dans toute l'histoire du monde, il n'y a eu pareille pléthore de gens sachant lire et sachant écrire.

Hélas ! ce n'est pas encore le ciel sur la terre ! Nos prisons ne sont pas encore devenues des musées, et personne n'a proposé, jusqu'ici, de nommer les juges de nos cours civiles ou criminelles à la position de critique d'art ou à quelque chose de pareil !

C'est même tout le contraire qui s'est réalisé avec les progrès de l'instruction. Entrez dans les prisons : elles n'ont jamais contenu un peuple aussi nombreux. Et croyez bien que ceux qui s'y trouvent ne sont pas tous des ignorants. Vous seriez surpris du nombre d'avocats et de médecins qu'on y peut rencontrer. C'est, du moins, ce qui existe à New-York.

A New-York toujours, les crimes commis par la violence sont, actuellement, plus nombreux que jamais et la plupart des meurtriers y savent lire et écrire. Les choses en sont à un tel point qu'il a fallu nommer, dernièrement, deux juges spéciaux chargés d'entendre les causes des accusés de meurtre.

Une seule chose peut remédier à cette situation lamentable : l'éducation chrétienne de la jeunesse. Pour brider les passions humaines, il faut parler du Ciel et de l'Enfer, il faut montrer le Tabernacle aux volontés chancelantes qui ne font le bien et n'évitent le mal qu'à la condition d'être soutenues et guidées par la crainte ou l'amour de Dieu.

L'éducation humaine doit être chrétienne : toute la vérité est là.

AUBERT DU LAC.

SANCTIFIONS LES ÂMES

Dans le désarroi général et les difficultés de notre époque, le seul remède efficace aux maux qui nous affligent est la sainteté, la sanctification des âmes.

Les âmes sont égarées ; il faut les remettre dans la voie. Elles sont viciées ; il faut les purifier. Elles sont appauvries ; il faut les enrichir. Elles sont asservies ; il faut les délivrer. Elles sont affaissées ; il faut les relever. Elles sont mortes ou mourantes ; il faut les régénérer. Elles marchent loin de Dieu et de leur éternelle destinée ; il faut les ramener à Dieu et les conduire à la bienheureuse immortalité. Ici éclate la supériorité du christianisme sur toutes les œuvres qui ne sont que purement humaines. Les systèmes politiques ou philosophiques peuvent bien embellir et amuser notre fragile existence, mais ils ne peuvent pas la garantir des étreintes de la mort ; le christianisme seul nous conduit là où l'on ne meurt plus, et nous garantit la félicité éternelle. Les sages de la terre peuvent bien donner un peu de science et de moralité à l'âme humaine, mais ils ne peuvent pas la régénérer et la renouveler à fond ; le christianisme seul communique à l'âme humaine une vie nouvelle, la vie divine elle-

même, et sous l'impulsion de cette vie l'âme humaine s'illumine, s'élève, se transfigure ; elle ne recule ni devant la rigueur des préceptes, ni devant la perfection des conseils ; elle a des élans qui lui font braver les puissances du mal ; elle produit des actes qui dépassent le pouvoir habituel de la nature ; en un mot, elle se sanctifie. Et là, dans la sanctification des âmes, réside en dernière analyse le remède à tous nos maux, le salut des peuples. Les peuples, en effet, ne sont pas des troupeaux qu'on améliore en changeant leur pacage. On aura beau ajouter des progrès nouveaux aux progrès anciens et rendre plus faciles pour tous les conditions de l'existence, on n'aura rien fait, ou à peu près rien, si la volonté morale des individus, c'est-à-dire si l'âme n'a pas pris une direction supérieure. — C'est sur l'âme qu'il faut agir tout d'abord. Ce qui importe plus que tout le reste, c'est le relèvement spirituel, la sanctification des âmes.

M^{gr} GIBIER.

L'INTRONISATION DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS DANS LES FOYERS

S. E. le Cardinal Billot, l'une des gloires de l'Université Grégorienne à Rome, où pendant vingt-cinq ans il enseigna la théologie dogmatique, adressait récemment au R. P. Mathieu Crawley Bœvey, l'initiateur et l'apôtre de l'Intronisation du Sacré-Cœur dans les familles, une longue lettre de recommandation, dont nous détachons les principaux passages :

Dès l'abord, on voit, jusqu'à l'évidence, qu'il ne s'agit en aucune façon d'une dévotion nouvelle, qui, par sa nouveauté même, pourrait paraître suspecte ; beaucoup moins encore d'une déformation ou modification apportée à une dévotion ancienne, au détriment de la forme authentique, approuvée et consacrée par l'Église. Non, c'est bien la pure, la simple, la franche dévotion au Sacré-Cœur, telle qu'elle nous a été transmise dans les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, telle que l'Église l'a sanctionnée de sa suprême autorité.

Et de quoi s'agit-il donc ? D'introniser, c'est-à-dire de mettre à la place d'honneur de la maison l'image du Sacré-Cœur, en reconnaissance du droit souverain de Jésus sur toute la famille et sur chacun de ses membres ; de faire, chaque soir, devant cette image, la prière commune, en y renouvelant, chaque soir aussi, par la bouche du père ou de la mère, sa Consécration du premier jour ; d'être fidèle à la Communion, et, autant que possible, à l'heure sainte des premiers Vendredis du mois ; de s'inspirer des leçons et des exemples du Divin Cœur, et de recourir à cette Source de toutes grâces, dans les joies aussi bien que dans les deuils de la famille, dans les bons et les mauvais jours, dans les peines, dans les revers, dans les séparations, dans les larmes qui

se versent sur les tombes comme dans les sourires qui s'épanouissent sur les berceaux, enfin, dans les difficultés de la vie quotidienne comme dans les accidents qui viennent en interrompre le cours normal et régulier. Or, qu'y a-t-il, en tout cela, que ne contienne la dévotion en usage dans l'Église ?

J'y vois, en premier lieu, un moyen simple et pratique de réaliser les désirs exprimés à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Comme vous le dites, mon Révérend Père, Notre Seigneur a demandé à la Bienheureuse que son Cœur fût, dans les familles, l'objet d'un culte spécial. Qui n'a présent à la mémoire ces deux promesses, qui sonnent si doucement, parmi tant d'autres qu'Il a dites à sa servante ? « Je mettrai la paix dans les familles. Je bénirai les maisons où l'image de mon Sacré-Cœur sera exposée et honorée. »

En second lieu, je vois dans votre Œuvre le moyen le mieux approprié à la sanctification de la famille, et, par elle, de la société entière. Je dis : le mieux approprié, parce qu'il est de règle que les choses croissent et se développent par les principes mêmes d'où elles tirent leur origine. Or que voyons-nous à l'origine de la famille, j'entends de la famille chrétienne, de la famille régénérée par la grâce de la rédemption ? N'est-ce pas le mystère de l'union de Jésus-Christ et de l'Église, dont le Sacrement de Mariage est, par institution divine, le signe inviolable et sacré ? Et, ce mystère lui-même, qu'est-il autre chose que le mystère du Sacré-Cœur, ouvert sur la Croix pour la création de l'Église, comme avait été ouvert, au Paradis terrestre, le côté du premier Adam, pour la création de la première Ève !

Et, s'il en est ainsi, où donc la dévotion au Sacré-Cœur sera-t-elle à sa place ? Où aura-t-elle un milieu, et, si je l'osais dire, un terrain de culture plus approprié ? Surtout, où trouvera-t-on un moyen plus *connaturel*, (passez-moi ce barbarisme), de *surnaturaliser* la famille, et de l'élever à la hauteur de l'idéal voulu par Jésus-Christ ? Mais relisons ce que dit saint Paul aux Éphésiens : « Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier . . . « C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair, mais il la nourrit et l'entoure de soins, comme fait le Christ pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse, et de deux ils deviendront une seule chair. Ce mystère est grand, je veux dire, par rapport au Christ et à l'Église. Au reste, que chacun de vous, de la même manière, aime sa femme comme soi-même, et que la femme révère son mari. Enfants, obéissez à vos

« parents dans le Seigneur, car cela est juste . . . Et vous, pères, « n'exaspérez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant « et en les avertissant selon le Seigneur. Serviteurs, obéissez à « vos maîtres avec respect et dans la simplicité de votre cœur, « comme au Christ. Servez-les avec affection, comme servant « le Seigneur, et non des hommes, assurés que chacun, soit esclave, « soit libre, sera récompensé par le Seigneur de ce qu'il aura fait « de bien. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, « et laissez-là les menaces, sachant que leur Seigneur et le vôtre « est dans les Cieux, et qu'il ne fait pas acception de personne. »

Eh bien ! que vous en semble, mon Révérend Père ? N'est-ce pas ici la description d'un intérieur de famille où aurait été intronisé le Sacré-Cœur ?

Que, s'il ne nous appartient pas de couronner Jésus-Christ, qui n'est pas Roi par notre grâce ou par notre volonté, mais bien par droit de naissance, par droit de filiation divine, par droit aussi de conquête et de rachat, il nous appartiendra du moins, j'imagine, de reconnaître sa royauté, de l'affirmer hautement devant les hommes, de la défendre contre ceux qui la nient ; et c'est ni plus ni moins ce qu'on fait dans l'intronisation, en mettant son image à la place d'honneur, à la place souveraine, à la première place. Au surplus, nous voyons dans l'Évangile qu'après la multiplication des pains, Jésus, sachant qu'on allait venir pour le couronner Roi, se déroba et s'enfuit seul sur la montagne ; tandis qu'au contraire il se laissa faire, lorsqu'un jour des Rameaux on l'intronisa. « *Ils amenèrent, disent les Évangélistes, l'ânesse et l'ânon, mirent dessus leurs manteaux, et l'y firent asseoir. Et le peuple en grand nombre étendit ses manteaux au long de la route ; d'autres coupaient des branches d'arbres et en jonchaient le chemin. Et toute cette multitude, en avant de Jésus et derrière lui, criait : Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, le Roi d'Israël !* » ! Qu'il ne soit donc plus question de couronnement de l'image du Sacré-Cœur, qui n'aurait d'ailleurs, remarquons-le en passant, rien de commun avec les couronnements qui se font, parfois, de Madones célèbres par le nombre et l'éclat des prodiges, comme à Lourdes, comme à Notre-Dame des Victoires, comme en tant d'autres Sanctuaires. Car, alors, ce n'est pas l'image de la Vierge, en tant que telle, que l'on entend couronner, mais, ce qui est bien différent, c'est l'image, en tant que miraculeuse, en tant que distinguée des autres images par une spéciale manifestation de la puissance et de la bonté de Celle qui y est représentée. Et, dans ces conditions, le geste du couronnement ne vise plus directement la Vierge dans son image, mais plutôt l'image même en laquelle il plaît à la Vierge de se faire préférablement invoquer et honorer. Or la question soulevée à propos du couronnement de l'image du

Sacré-Cœur n'entraît en rien dans le cadre du cas particulier que je viens de rappeler. Rien d'étonnant alors à ce qu'elle ait été écartée, ou même, si vous le voulez, réprouvée. Encore une fois, n'en parlons plus, mais parlons, oui, parlons de *l'intronisation* dont vous vous êtes fait, mon Révérend Père, l'initiateur et l'Apôtre. Opposons-la à ceux qui disent : « *Nolumus hunc regnare super nos.* » C'est dans les foyers que devra être prononcé d'abord le vigoureux et énergique *volumus*, qui sera une réponse au cri de haine de l'enfer, plus que jamais conjuré contre Jésus-Christ...

FAITS ET ŒUVRES

DEPUIS LA DISPARITION DES BUVETTES EN SASKATCHEWAN

Le 1er juillet, toutes les buvettes de la Saskatchewan étaient supprimées, en vertu de la nouvelle législation antialcoolique, et remplacées par 23 dispensaires d'État pour toute la province.

Après quelques semaines de fonctionnement du nouveau régime, il serait sans doute prématuré de porter un jugement définitif sur la mesure que le gouvernement a adoptée, le 24 juin, avec une énergie qui a triomphé de grands obstacles et un courage qui nous a paru digne de sincères éloges. A la fin de la guerre, le peuple lui-même, d'ailleurs, aura à se prononcer par *referendum* sur le maintien du nouveau régime ou le rétablissement de l'ancien.

Contentons-nous, pour le moment, de faire certaines constatations qui ne manquent certes pas d'intérêt.

Le Commissaire général des dispensaires, M. J.-F. Bole, de Régina, annonçait ces jours derniers que la vente des liqueurs dans toute la province a diminué de 95 pour cent. La recette quotidienne pour toute la province n'a atteint qu'une fois, l'autre samedi, la somme de \$2,000. Cette recette quotidienne autrefois était réalisée à Régina même par un hôtel à lui seul. Il pouvait donc alors se vendre autant de boisson dans un seul hôtel qu'il s'en consommait aujourd'hui dans toute la province ! Et il y avait 400 hôtels !

Depuis la mise en vigueur du nouveau régime, la province a donc réalisé déjà pour tout le peuple des économies considérables, par la suppression partielle d'une source d'énormes gaspillages et d'une semence de toutes sortes de crimes. Si ce bon côté de la loi continue à se développer normalement, il ne se trouvera guère bientôt de gens sensés à désirer le rétablissement de l'ancien régime, et les autres provinces même, nous l'espérons, voudront suivre l'exemple de la Saskatchewan pour enrayer efficacement le fléau de l'alcoolisme.

A Prince-Albert, le dispensaire qui dessert un district fort étendu, n'a pas fait encore une seule recette de \$200 par jour. Autrefois c'eût été désolant pour un hôtelier ordinaire, car, même en campagne, il se dépensait par jour autant d'argent que cela pour l'alcool, sinon plus, dans le plus modeste village doté d'un ou de plusieurs hôtels.

Bien loin, d'ailleurs, de nuire au commerce local, la suppression de la buvette ne peut qu'être avantageuse au marchand et à la prospérité générale. La preuve en est que dans la même proportion à peu près où le commerce de l'alcool a diminué, on a vu augmenter les dépôts d'épargne à la banque. N'est-ce pas bon signe ?

D'autre part le public et surtout la police ont tout intérêt à découvrir les débits secrets de boisson qui tenteraient de s'établir en contravention à la loi.

Samedi dernier, à la cour de police de notre ville, s'est présenté le premier cas d'infraction à la loi. On eut vent qu'il se consommait de la boisson dans une boutique de cordonnerie. Quatre coupables furent pincés. L'un d'eux eut à déboursier \$150 d'amende pour avoir fourni de la boisson dans un endroit autre qu'une maison privée, et les trois autres chacun \$50 pour en avoir accepté. Ces individus s'en souviendront ! Ils ont appris à leurs dépens qu'il y a quelque chose de changé en Saskatchewan.

— *Le Patriote de l'Ouest.*

LA PROHIBITION DANS L'ALBERTA

On sait que le *referendum* qui a eu lieu récemment dans la province de l'Alberta, sur la question de la prohibition, a donné aux buveurs d'eau une majorité de 25,000 voix. Cette consultation populaire a été prise en vertu de ce qu'on appelle, là-bas, le *Direct Legislation Act*.

Si le gouvernement de l'Alberta tient compte des désirs on ne peut plus clairement exprimés du peuple qu'il gouverne, il se passera ceci, à la date du 1er juillet 1916. Ce jour-là, 320 licences d'hôtel, de clubs et de magasins seront abolies dans la province née le même jour que celle de la Saskatchewan.

On ne pourra s'y procurer des alcools et de la boisson fermentée que pour fins de médecine, de science ou de culte et dans des dispensaires affectés à ces diverses fins.

A bon droit, l'Acte ne pourvoit à aucune compensation aux détenteurs actuels des permis de vente de boissons enivrantes. Qu'ils voient à leurs petites affaires d'ici au premier juillet prochain : voilà tout et c'est assez !

Le gouvernement de l'Alberta ne semble pas s'être montré bien encourageant, le jour du vote, pour les tenants de la prohibition. Le fait est qu'il a permis, ce jour-là, la vente des boissons enivrantes, comme si rien de rien ne s'était passé. C'était pourtant un jour d'élection. Mais les ministres ont prétendu que si tous les débits de boisson devaient fermer leurs portes le jour de l'élection d'un candidat, il n'en était pas de même en une circonstance où il s'agissait de voter sur un principe de législation. C'est concluant, n'est-il pas vrai ? et édifiant aussi ! Cette petite canaillerie n'a pas empêché les tempérants de remporter la victoire par un vote qui se trouve être dans la proportion de 2 à 1 en faveur de leur cause.

Que voilà donc une leçon bien méritée et un soufflet bien appliqué !

AUBERT DU LAC.

LA HOLLANDE AU VATICAN

Pendant que des politiciens sectaires s'obstinent à ne pas vouloir reprendre, auprès du Saint-Siège, un poste que la France devait à sa dignité et à ses meilleurs intérêts de ne pas abandonner, les gouvernements des autres nations d'Europe décident, les uns après les autres, d'avoir leurs ambassadeurs au Vatican.

Hier, c'était l'Angleterre anti-papiste qui envoyait Sir Henry Howard pour la représenter auprès du chef des catholiques et c'est aujourd'hui la Hollande, dont le peuple est en majorité protestant, qui délègue vers le Pape, un envoyé spécial.

La mesure qui autorise le gouvernement hollandais à créer ce nouveau service diplomatique a été adoptée par la Première Chambre des États-Généraux, sans aucune discussion, et si, dans la Seconde Chambre, elle a rencontré quelques adversaires, ceux-ci ne l'ont combattue que faiblement et sans aucune acrimonie. Qu'on en juge par les raisons qu'ils invoquaient pour justifier leur opposition : beaucoup de diplomates accrédités auprès du Saint-Siège ont dû, depuis quelques mois, s'éloigner de Rome ; on peut douter que la paix qui terminera cette guerre se fasse par l'intermédiaire du Souverain Pontife ; il y a beaucoup de pays qui n'ont pas encore de représentants attitrés auprès du Pape.

Quant au cabinet, il a voulu proclamer hautement que pas une puissance au monde n'a autant de titres que la Papauté, pour mener à bon terme les négociations d'une paix basée sur la justice.

Le ministre des Affaires Étrangères, en déclarant que la mission projetée n'aurait qu'un caractère transitoire, a affirmé nettement que le seul moyen de travailler de concert avec le

Saint-Siège pour le rétablissement d'une paix que la Hollande ne peut s'empêcher de désirer pour des jours prochains, c'était d'envoyer à Rome un représentant du gouvernement des Pays-Bas.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que si la Hollande demeure officiellement un pays protestant, elle n'en contient pas moins un grand nombre de catholiques et que cela seul la justifierait d'envoyer à Rome un représentant des intérêts catholiques hollandais. Mais, il y a plus, a affirmé le ministre : le Pape doit être regardé comme une puissance internationale dont il faut tenir grand compte alors qu'il s'agit de ramener dans le monde entier une paix dont nous, des Pays-Bas, ne pouvons nous désintéresser.

Les catholiques des deux Chambres des États-Généraux n'ont pris aucune part à ce débat, au cours duquel, on le voit, la puissance morale de la Papauté a reçu, de la part de ses adversaires, les plus magnifiques témoignages.

AUBERT DU LAC.

VICTOIRE CONTRE L'ALCOOL

La prohibition totale a été votée, récemment, à Saint-Tite, comté de Champlain, par 220 des 340 contribuables de la paroisse.

Les 120 autres ou bien n'ont pu se rendre aux bureaux de votation, ou bien encore ne l'ont pas voulu ou enfin ne l'ont pas estimé nécessaire.

Quoi qu'il en soit des motifs de leur abstention, il est bon de noter que la vente des liqueurs enivrantes n'a été demandée par aucun de ceux qui ont pris part à la consultation populaire qui avait lieu dans la paroisse de Saint-Tite.

Le règne du Sacré-Cœur remplacera tout à fait, dans un avenir prochain et partout où on l'établira, le règne des vendeurs de boisson.

C'est que ceux-ci — sans le savoir et sans le vouloir clairement, peut-être — perdent les âmes, et que Celui-là les sauve.

CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR

Il faut porter sur le rôle d'honneur où s'inscrivent les paroisses du diocèse de Québec qui se consacrent au Sacré-Cœur de Jésus, le nom de la paroisse de Saint-Eugène de L'Islet, où le maire et ses conseillers, puis les paroissiens ont posé, il y a déjà quelques semaines, les actes qui en font des sujets entièrement soumis aux lois d'amour du divin Maître.

On dit que de nombreuses paroisses sont à préparer de semblables manifestations et songent, elles aussi, à prendre de pareils engagements.

Après Fraserville, Saint-Romuald, Lévis, Courville et tant d'autres, Saint-Ephrem de Beauce, par exemple, entrera bientôt dans ce pieux mouvement.

Dieu veuille que toutes nos paroisses s'enrôlent ainsi pour sa cause et l'extension sur terre de son règne immortel !

TRAITEMENT ÉQUITABLE

La Législature de Pensylvanie, presque toute composée de protestants, vient de s'honorer elle-même et de donner, en même temps, un bon exemple d'esprit public, en votant de forts subsides pour venir en aide aux maisons de secours fondées et dirigées par des catholiques.

Ces institutions — qu'on ouvre les yeux sur ce qui se passe ici — n'ont d'ordinaire, comme sources de revenus, que la charité privée toujours insuffisante. Si elles finissent par subsister vaille que vaille, il faut l'attribuer au dévouement et aux privations que s'imposent les personnes qui en ont la charge. Cela encore est de notoriété publique.

Ce qui n'est pas moins connu, c'est le peu de zèle et d'empressement que manifestent les autorités civiles, quand il s'agit de donner leur contribution à des œuvres comme celles-là.

On oublie trop qu'il s'agit d'hospitaliser des gens dont l'État devrait se charger, si nos établissements religieux disparaissaient.

La Législature de Pensylvanie, mieux avisée que d'autres, a voté une somme de \$100,000 à être distribuée aux seules institutions catholiques établies dans l'État de Pensylvanie.

Voilà un gouvernement qui sait reconnaître les services de ceux, quels qu'ils soient, qui l'aident et le suppléent dans la tâche de procurer le bien public. Et c'est là un traitement simplement équitable.

L'OCCUPATION ALLEMANDE DE LA FRANCE INDUSTRIELLE

C'est un fait certain : les armées du Kaiser occupent actuellement, en France, un territoire dont la population se chiffre à dix millions d'âmes, soit un quart de la population de tout le pays. Et l'on sait, du reste, quelles souffrances ces pauvres malheureux ont à endurer depuis de trop longs mois.

Cette situation est rendue encore plus pénible par le fait que la région envahie renferme le gros des industries et des manufactures françaises.

D'après M. Henri Bérenger, sénateur et publiciste français, les Allemands, à cause de l'importance industrielle des départements dont ils sont les maîtres, contrôlèrent et exploiteraient à leur profit, depuis assez longtemps :

77 pour cent de toute l'industrie métallurgique de France ;

34 pour cent de la force appliquée dans ses fabriques de machines ;

68 pour cent de la production de charbon des houillères du pays entier ;

78 pour cent de celle du coke ;

70 pour cent de celle de l'acier et toute l'industrie du coton.

Quand, en dépit de tels désavantages, un peuple se dit sûr de vaincre ses ennemis et que pas un instant il ne laisse paraître même un peu de lassitude, on peut croire, au moins, que pas un autre n'a autant que lui le courage que rien n'abat et on peut partager ses belles espérances.

AUBERT DU LAC.

LES RR. PP. DU SAINT-SACREMENT A QUÉBEC

Les Révérends Pères du Saint-Sacrement viennent de commencer, dans notre ville, sur le Chemin Sainte-Foy, la construction d'une chapelle publique et celle d'une maison destinée surtout aux novices de leur Congrégation.

Leur souhaiter la plus cordiale bienvenue dans le diocèse de Québec, c'est une tâche non seulement agréable, mais très facile.

Il se dit, autour de nous, tant de bonnes paroles pour commenter cet heureux événement qu'il lui faudrait faire effort pour ne pas partager la joie que cause à tout le clergé de Québec la nouvelle de l'entrée officielle des Pères du Saint-Sacrement dans ce diocèse, qui les connaît, les admire, les estime et les aime déjà, eux et les œuvres qu'ils font.

Nous n'entreprendrons pas de raconter tout le bien accompli ailleurs, à Montréal et à New-York notamment, par les excellents religieux qui nous arrivent aujourd'hui pour rester et travailler avec nous : c'est une histoire glorieuse que tout le monde connaît et qui va recommencer ici pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

La présence, à Québec, de prêtres qui ont voué leur vie à l'adoration et à la prédication eucharistique aidera puissamment, il est facile de le prévoir, au grand mouvement, si désiré par l'Église, qui amènerait tous nos fidèles à la communion fréquente et à l'adoration réparatrice. Et combien d'entreprises propres à faire aimer et glorifier davantage Jésus-Hostie seront maintenant plus faciles à tenter et à réaliser ! Rien n'empêchera plus que s'organisent partout et que se multiplient, dans toute l'étendue du diocèse, les triduums et congrès eucharistiques, les journées sacerdotales et maintes autres manifestations eucharistiques où s'alimente la dévotion qu'aucune autre ne remplace, parce que rien ni personne ne remplace l'Emmanuel.

Le diocèse de Québec est donc heureux de voir arriver chez lui les bons et zélés travailleurs apostoliques que sont les Pères du Saint-Sacrement.

Il les accueille comme ses prêtres étaient accueillis, quand ils descendaient, soit à New-York, soit à Montréal, dans les maisons si largement et si généreusement hospitalières des religieux du Saint-Sacrement.

Et la *le Croisé*, se faisant l'écho du sentiment général, souhaite de tout cœur à la nouvelle famille religieuse qui vient prendre une place qui lui était due dans l'Église de Québec, une vie féconde en œuvres de salut.

Qu'elle se recrute, qu'elle s'étende, et que, par elle, Jésus-Christ soit loué et adoré dans son divin Sacrement, toujours et de plus en plus !

AUBERT DU LAC.

\$27,000 POUR LA « CHURCH EXTENSION SOCIETY »

Lors de leur assemblée annuelle tenue à Providence, R. I., au commencement du mois d'août, les « Forestiers Catholiques » ont fait remise au Rév. William D. O'Brien, vice-président de la « Catholic Church Extension Society », d'une somme de \$27,088.04 destinée à aider le travail que poursuit, au Canada et aux États-Unis, cette vaste organisation d'apostolat catholique.

Pour recueillir ce beau denier, l'« Ordre des Forestiers Catholiques » n'a pas eu besoin de se saigner aux quatre membres ; il lui a suffi de demander aux 145,000 compagnons qui le composent une contribution de 10 sous chacun, pendant deux années consécutives.

Il n'y a pas de raison pour que toutes les sociétés catholiques n'imitent pas un si bel exemple.

Dans le milieu où elles se recrutent et où elles opèrent, il existe, bien sûr, des œuvres de charité spirituelle ou corporelle : des hôpitaux, des couvents, des collèges, des universités, des journaux, des institutions sociales qui feraient des merveilles qu'elles ne font pas, si elles étaient un tant soit peu aidées.

D'autre part, rien de plus facile à des institutions qui comptent des milliers de membres que de fournir d'importantes contributions aux œuvres nécessaires de défense ou de propagande catholique.

Mais, voilà : on n'y pense point, paraît-il !

Et, nous avons écrit ce qui précède pour faire comme beaucoup d'autres qui se remuent de toutes façons... afin qu'on y pense !

AUBERT DU LAC.

UNE ÉCOLE D'APPRENTISSAGE SOCIALE POUR LES FEMMES AMÉRICAINES

La Commission d'Action Sociale de la Fédération Catholique des États-Unis vient de réaliser, grâce à des concours généreux, la fondation d'une académie destinée à la formation des femmes et des jeunes filles américaines qui ont le désir de travailler aux œuvres sociales catholiques.

Cette école de technique et de pratique sociale doit à Madame Catherine M. Safford — une convertie qui a bien voulu mettre au service de la Commission un château et une propriété qu'elle possède à Hot Springs, N.-C. — d'être installée princièrement, en plein cœur des montagnes Unaka.

Les Révérendes Sœurs de la Miséricorde ont été chargées par l'autorité religieuse de la tenue et de la discipline de la maison.

Les cours ont commencé le 8 septembre, et ils se continueront pendant quatre mois, exactement jusqu'au 22 décembre.

Les études qu'on y fera et les expériences qui y seront tentées auront un caractère plutôt pratique que théorique, de façon à ce que, même les jeunes filles peu instruites puissent trouver du profit à fréquenter les leçons de cette école d'un genre un peu nouveau.

Le programme, bien gradué, comporte une série de matières obligatoires et plusieurs autres, libres. En voici quelques-unes : religion, histoire, philosophie, questions d'économie politique, d'économie sociale, en particulier, la question ouvrière, méthodes d'organisation des œuvres, etc. On a même songé qu'il pourrait être utile aux femmes américaines de savoir écrire un article de journal, donner une conférence, faire de la discussion parlementaire... et des professeurs enseigneront aux élèves du Château de Lorette — c'est le nom de l'école — un peu de ce qu'il faut connaître pour devenir une bonne suffragette !

Celles qui pourront payer pour leur pension et leur instruction auront à faire un déboursé de \$60.

Les autres, ou bien seront favorisées de bourses dont quelques-unes sont déjà fondées, surtout par des sociétés qui en font bénéficier leurs membres, ou bien gagneront en tout ou en partie la somme qu'elles ne pourraient solder autrement.

Toute élève doit être âgée d'au moins 18 ans.

C'est une pensée apostolique qui a donné naissance à cette nouvelle institution.

Il se pose dans notre monde contemporain, des problèmes à la solution desquels, pour une raison ou pour une autre, les femmes peuvent travailler bien plus efficacement que ne le feraient des hommes, si savants ou si habiles qu'on suppose ces derniers.

D'autre part, l'influence du prêtre et celle de la religieuse pénètrent de plus en plus difficilement dans certains milieux

et cela nécessite l'apostolat des laïques, hommes et femmes, dont les paroles, les exemples, et les œuvres porteront le monde à connaître, à aimer et à servir Dieu, Maître et fin dernière des générations présentes comme des générations du passé. Seulement, on ne donne pas ce que l'on n'a pas. Pour éclairer, il faut avoir la lumière ; pour fortifier, il faut posséder soi-même la force que l'on souhaite communiquer aux autres. Et voilà pourquoi un noviciat s'impose aux catholiques qui songent à faire œuvre d'apostolat et de conquête des âmes.

Il leur faut apprendre la doctrine de l'Évangile ; il leur faut savoir ce qu'enseigne l'Église, il leur faut étudier les maladies et les besoins de ceux qu'ils veulent secourir et soigner ; il leur faut se faire l'esprit et le cœur du prêtre et de la religieuse et puis, enfin, s'unir, se concerter, s'entendre, agir de concert dans l'obéissance à l'autorité légitime.

Qui ne voit qu'une tâche si ardue nécessite une formation spéciale et un entraînement particulier ?

Nous croyons que l'académie fondée par la Commission d'Action Sociale de la Fédération Catholique des États-Unis est une tentative louable et qu'elle répond à un besoin certain et pressant.

AUBERT DU LAC.

LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la Croix Noire — selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

Sainte-Croix (Lotbinière) : Fts DESROCHERS, novembre 1914 ; X. BIRON et Philomène PLOURDE, décembre 1914. — *Sainte-Anne-de-la-Pocatière* : Victor MARTIN, Pantaléon OUELLET. — *Sainte-Rose-de-Watford* : Joseph CARRIER (père). — *Berthier-en-bas* : Odile BLAIS, J.-B. GALBOIS, Ths LABADIE, 80 ans, Délima GUILLEMET, 12 ans. — *Saint-François-de-Beauce* : Réal BERNARD, Antoine VEILLEUX, Ludger LACOMBE. — *Sainte-Julie-de-Somerset* : Léon BIBEAU, Zéphirin ROY, Arthur BERGERON. — *Saint-Anselme (Dorchester)* : Jean VALLIÈRE, 73 ans, 17 juin 1915 ; Francis CORRIVEAU, 64 ans, 5 juillet 1915 ; Veuve Jean GOSSELIN, 73 ans, 7 juillet 1915 ; Dame Louis TURGEON (Marie-Anne Guilmet), 40 ans ; Raoul BAILLARGEON, 29 ans ; Veuve Cyprien CATELIER (Amélie Blais), 63 ans. — *Saint-Côme-de-Kennébec* : Yvonne ROBERGE, 17 ans ; Veuve Chs TREMBLAY (Aglaé Gagnon), 63 ans ; Dame H. DUMAS (Emma Chamberland), 34 ans ; Dame Geo. MORISSETTE (Arthémise Moisan), 63 ans ; Veuve Ed. BOLDUC (Alvine Bernard), 43 ans ; Léo LAROCHELLE, 10 ans ; Alma POULIN, 12 ans ; Henry POULIN, 23 ans ; Marie JACQUES, 43 ans ; Augustin RODRIGUE, 81 ans ; Marie RODRIGUE, 68 ans ; Arthur MARCOUX, 14 ans ; Florence LACHANCE, 15 ans.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste

Statuts et Règlements de la Société de Tempérance de la Croix Noire, diocèse de Québec: 5 sous l'unité; \$3.00 le cent. Edition anglaise, au même prix.

Catalogue de l'Exposition Antialcoolique du Premier Congrès de Tempérance de Québec: *tirage à part* du catalogue des publications et autres objets relatifs à la lutte antialcoolique dans le monde entier, jusqu'à date. Une forte brochure, grand in-octavo, de 100 pages, très intéressante pour les amis de l'antialcoolisme et tous les bibliophiles. L'unité, 10 sous; à la douzaine, \$1.00; au cent, \$7.00.

Vœux du Congrès.—*Tirage à part* du chapitre essentiel du Compte rendu du Premier Congrès de Tempérance de Québec. Résumé des travaux et revendications du congrès; programme d'action antialcoolique. L'unité, 5 sous; 50 sous la douzaine; au cent, \$3.00.

L'Alcoolisme.—Extrait du troisième volume des *Elementa Philosophiæ Christianæ*, de feu l'abbé S.-A. Lortie, professeur de Théologie, à l'Université Laval de Québec. L'unité, 5 sous; la douz. 40 sous; au cent, \$2.00.

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Petite croix noire, émaillée, liserée d'argent, insigne officiel de la Société de Tempérance de la Croix Noire. L'unité, 17 sous; à la douzaine, \$2.00; au cent, \$15.00.

Un Grand Politique Catholique: Carl Lueger, bourgmestre de Vienne par Liber: une noble carrière offerte en exemple à tous ceux qui veulent «vivre leurs convictions de catholiques», dans la vie publique. Tract des «Lectures sociales populaires»—série à cinq sous.—éditions de l'Action Sociale Catholique: 5 sous l'unité, 40 sous la douzaine, \$3.00 le cent.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC.— Suite

La lutte antialcoolique et les brasseurs : Réponses victorieuses aux prétentions des brasseurs de la province de Québec en faveur de la bière comme breuvage antialcoolique (?...). Tract des « Lectures sociales populaires » — série à dix sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, \$6.50 le cent.

L'influence indue : Analyse-critique d'un cas bien étrange de libéralisme doctrinaire en matière de jurisprudence. Tract des « Lectures sociales populaires » série à quinze sous — éditions de l'Action Sociale Catholique : 15 sous l'unité ; \$1.50 la douzaine ; \$10.00 le cent. Par suite de l'offrande d'un généreux donateur, ce dernier tract est maintenant cédé à 5 sous l'exemplaire ; 50 sous la douzaine. Les frais de poste sont à la charge de l'acheteur ; mais le service des colis postaux diminue considérablement ces frais.

Lettre pastorale de Son Éminence le Cardinal Bégin, à l'occasion du 50e anniversaire de son sacerdoce : « testament spirituel » d'un père à ses enfants ; directions et conseils des plus précieux. Tirage spécial avec portrait. Editions de l'Action Sociale Catholique : 5 sous l'unité ; 50 sous la douzaine ; \$4.00 le cent.

L'Action Sociale Catholique : Statuts et règlements. Prix, 5 sous.

L'Église Catholique au Canada, par le T. R. Père ALEXIS, Capucin. Dernière édition de 1914.—10 sous l'unité, \$1.00 la doz., \$10.00 le cent.

La question juive. — Quelques observations sur la question du meurtre rituel ; Tract à 10 sous des Lectures sociales populaires ; \$1.00 la douzaine.

Prières et Cérémonies d'un Jubilé de Mariage : 10 sous l'unité, \$1.00 la douzaine, franco.

Chez nous, par M. Adjudant Rivard : délicieuse série de douze contes canadiens du terroir : 25 sous l'unité (30 sous, franc, par la poste) ; \$2.00 la doz. et \$15. le cent, frais d'envoi à la charge de l'acquéreur.

ABONNEMENTS

L'Action Catholique. Le grand organe canadien-français de défense religieuse. Édition quotidienne : 12 mois, \$3.00 ; 8 mois, \$2.00 ; 4 mois, \$1.00.

Édition hebdomadaire : 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique : Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses. Prix : 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance.

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix : 1 an, 50 sous.

— Toute commande doit être adressée au Secrétariat des œuvres de l'A. S. C., 101, rue Sainte-Anne, Québec.